



## COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

de l'étude d'incidences environnementales relative au projet de :

**« réaménagement et extension du parking de transit « Stalle » et de réaménagement des voiries environnantes ».**

situé sur le territoire de la commune d'Uccle

Compte rendu de la troisième réunion du **06 septembre 2016.**

### **Présents :**

BDU - Direction de l'Urbanisme :	P. SERVAIS (Président) B. ANTOINE
Bruxelles-environnement	C. SERVAIS
Commune d'Uccle	J. LEKEU (Part.) A. BRUSCHI (Part.)
STIB	A. DESMADRYL
citydev De Lijn Commune de Drogenbos	I. PENNEMAN (Part.) P. LOMBAERTS (Part.) S. HEREMANS (Part.)

### **Invités :**

Bruxelles-Mobilité (demandeur) Aménagement Sc	A. PAULUS B. CLERBAUX L. GREGOIRE B. NIEUWENLAND
BE AME SPRL Espaces-Mobilités BANP	D. HOTTON (Part.) A. VAN PESTEL (Part.) N. PLOM (Part.)

### **Excusés :**

Aménagement Sc	Q. PAUWELS
----------------	------------



## 1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV précédent sera approuvé par mail. Une version modifiée suivant les remarques déjà transmises par Bruxelles-Environnement sera renvoyé aux membres du CA au plus vite.

## 2. REVUE DU RAPPORT INTERMEDIAIRE

Préambule :

- Le Président indique qu'au vu de la forme actuelle du rapport qui est un document de travail encore fortement sujet à révision, les remarques sur la forme et les petits détails (renvoi problématique, coquille...) ne seront pas évoqués à ce stade. Il rappelle toutefois la nécessité de référencer, titrer et légender chaque figure. B-E demande que les acronymes soient systématiquement explicités la première fois qu'on les rencontre, ou de faire une table des abréviations ;
- B-E et BDU/DU indiquent que les demandes ont été introduites le 09/04/2015 pour le certificat d'environnement et le 07/04/2015 pour le certificat d'urbanisme. Le délai des 450 jours cours quant à lui à partir du 13/05/2016, vu la nécessité du marché public pour l'étude ;
- Page 6 :
  - B-E indique qu'au niveau du titre les termes « contenu proportionnel à un stade de CU » ne sont pas totalement adéquats et sont à modifier ;
  - BDU/DU précise que la définition des variantes est plutôt une solution de substitution qui ne vise qu'un aspect du fonctionnement du parking et ne nécessite donc pas une analyse comparée dans tous les domaines de l'environnement. L'analyse se limite aux domaines vraisemblablement impactés ;
- Page 7 : B-E signale que, plutôt que « en fonctionnement », les termes « en phase d'exploitation » sont plus appropriés ;
- Page 8 :
  - BDU/DU demande d'utiliser un acronyme différent de B-E pour désigner le bureau d'étude (risque de confusion avec Bruxelles Environnement) ;
  - B-M signale qu'il faut une référence à Jean-Paul Gailly comme demandeur et Ariane Paulus comme fonctionnaire dirigeant ;

Description du site

- Page 4 : BDU/DU signale que les abréviations (PMO, PDT...) doivent être explicitées ;
- Page 7 : BDU/DU fait remarquer que le Bruxelliens, en tant que couche géologique, est à sa connaissance du tertiaire et non du quaternaire (dépôts modernes) ;
- Page 8 : BDU/DU demande si le terme limite du « bâtiment » est approprié ici. On parlerait plutôt de terrain ;
- Page 14 : B-E indique que la ligne verte sur la figure en bas de page est à légender ;



- Page 15 :
  - La STIB signale que la ligne 4 est actuellement structurante, même si une dégradation de son statut est prévisible lors de la métroisation (ligne limitée à Albert). Le chargé d'étude prise qu'il voulait surtout nuancer en comparaison avec le métro « très structurant ». Par ailleurs la STIB indique que la ligne 4 ne préfigure pas la future ligne de métro ;
  - BE demande que le terme « néant » repris en introduction soit plus développé ;
- page 16 : la commune signale une autre ligne De Lijn de type « scolaire », la 572 ;

#### Description du projet

- Page 9 : BDU/DU indique que les chiffres d'emprises du projet sont peu clairs ;
- Page 10 : la même remarque peut être faite pour les chiffres présentés sur la figure 6. BDU/DU demande si inverser la succession plan/texte ne serait pas plus claire. Le chargé d'étude précise que dans la version papier, la figure et le texte sont en regard l'un de l'autre (impression recto-verso). BDU/DU confirme avoir consulté la version électronique et retire sa remarque ;
- Page 13 : le CA constate une rampe semblant descendre vers un hypothétique -1 sur le dessin et demande s'il s'agit d'une réserve de place en cas d'extension souterraine. B-M précise qu'il s'agit sans doute plutôt d'une erreur de dessin ;
- Page 16 : les installations classées sont à confirmer par le maître d'ouvrage ;
- Page 17 : par rapport à la justification du demandeur, il existait déjà à l'époque une procédure de permis d'environnement (appelé permis d'exploiter). Il faut par contre vérifier qu'une telle autorisation était nécessaire pour un parking seul, sans autres installations ;

#### Environnement sonore et vibratoire

- Le chargé d'étude réalise une présentation des données existantes et de la méthodologie proposée.
- Il indique que la phase de mesure est encore en cours, en attente de l'ouverture des établissements scolaires et du trafic de rentrée. Les mesures sont a priori prévues la semaine du 19/09.
- Les points de mesure proposés sont présentés. Le CA s'interroge sur la pertinence d'avoir des points aussi éloignés du parking côté Nord. Uccle demande si des points de mesures ne sont pas nécessaires du côté de Drogenbos. La commune de Drogenbos considère qu'ils sont trop éloignés par rapport au parking pour cela. Par contre, deux points complémentaires, un du côté de l'école et un du côté de la rue Fleurbeek seraient utiles. Il est proposé de déplacer le point de mesure 6 vers l'école et de considérer une 9<sup>ème</sup> point de mesure côté rue Fleurbeek ;
- D'un point de vue méthodologique, le CE indique qu'il va procéder via une maquette 3D de la zone d'étude et en utilisant le modèle informatique IMMI. Les valeurs de trafic seront prises en compte dans le modèle. Les simulations sont prévues en situation existante et en situation projetée.



- Pour le site lui-même, le chargé d'étude vise plutôt du qualitatif sur les options prises. Il est toutefois techniquement possible de réaliser des études numériques sur toutes les variantes, c'est à décider par le CA. BDU/DU demande s'il est possible de fournir, sur base des expériences du chargé d'étude, une analyse des résultats de telles modélisation déjà réalisées sur des parkings en ouvrage, pour clarifier si une telle analyse aurait une plus-value dans le cadre de ce projet.
- Le CA approuve les mesures et la méthodologie proposée par le chargé d'étude. En ce qui concerne la modélisation interne au parking, le CA demande un benchmark et une proposition de stratégie pour la prochaine réunion ;
- Le chargé d'étude demande s'il n'y aurait pas intérêt à réaliser des comptages en plus, afin d'avoir plus de mesures heure par heure, vu la définition flottante du Lden. Le CA valide cette proposition, à réaliser en même temps que les mesures de bruit ;

## Mobilité

- Le chargé d'étude présente sa proposition méthodologique. Il indique devoir recommencer une partie des mesures continue suite à une défectuosité d'un des compteurs pneumatiques ;
- Page 6 : concernant le cadre réglementaire, le chargé d'étude fait remarquer que le parking figure déjà au PRD comme parking relais ;
- Page 14 : BDU/DU, B-M et la STIB émettent une grande réserve sur les données reprises du PRDD, certains aspects ne sont plus d'actualité. BDU prendra contact avec le Bureau Bruxellois du Plan pour avoir plus d'information ;
- Page 19 : la commune indique que la carte est formellement à mettre à jour, mais cela n'aura pas d'impact sur la zone du projet. La STIB fait remarquer qu'il faudrait hiérarchiser les plans qui semblent apparaître pour le moment sans logique ou priorité ;
- Page 20 : la Commune indique que son PACS est adopté. La mise en œuvre est en cours ;
- Page 22 : la Commune demande de préciser que la ligne 82 ne fonctionne que jusqu'à 20h. Par ailleurs, elle rappelle qu'il existe la ligne de Lijn 572 ;
- Page 27 : concernant la liaison piétonne entre le parking et l'arrêt de tram STIB, la STIB indique que le grillage était existant avant dépôt Marconi et nécessaire du fait du stationnement des trams en voirie. A ce jour, aucune décision n'est prise par rapport à la suppression ou au maintien de cette barrière avec la mise en fonctionnement du dépôt Marconi ;
- Page 32 : Concernant les comptages, le chargé d'étude rappelle le problème sur un compteur pneumatique. Il fera une collecte de données des entrées et sorties pendant 15 jours du 19/09 au 03/10 ;
- Page 35 : du point de vue méthodologie, le chargé d'étude indique que le giratoire a été considéré comme à 3 branches, la branche menant au Nemo 33 a été négligée, ce qui permet de limiter les actes techniques de comptage sans handicaper la qualité des résultats vu la très faible utilisation relative de cette branche. L'analyse montre que le giratoire dispose d'une grande réserve de capacité mais c'est vrai dans le cadre d'une modélisation avec comportement idéal et sans prise en compte des traversées piétonnes. A ce stade, le point bloquant est le carrefour Stalle/Nerstalle ;



- Page 36 : Le statut local de la Petite Drève du Maréchal n'est pas approprié à son usage actuel d'après chargé d'étude.
- De Lijn demande si on peut étudier l'option d'une bande bus prolongée à travers le rond-point vers l'entrée de ville pour rejoindre le site propre du tram/bus. A voir si c'est faisable et réaliste, le chargé d'étude indique qu'il y aurait aussi une possibilité de créer un by-pass ;
- La commune de Drogenbos indique qu'une réflexion est en cours sur une gestion différente des entrées/sorties des grands magasins en amont du rond-point. A voir avec l'Agentie Wegen en Verkeer. Par ailleurs un changement de réglementation stationnement payant est prévu à terme ou, en tout cas, envisagé par la commune ;

### Alternatives

- Le chargé d'étude indique que les deux propositions de localisations alternatives ne semblent pas favorables en première approche, même si cela nécessite une analyse plus poussée. A ce stade, il s'interroge plus sur la destination/l'utilisation du parking car la localisation choisie semble la plus favorable. Cette analyse sera évidemment affinée par la suite, il ne s'agit que d'un ressenti en première approche ;
- La commune de Drogenbos indique qu'il faut faire attention à vérifier les plans stratégiques de Flandre et les conditions réglementaire et signale que la faillite de l'entreprise Catala pourrait ouvrir une opportunité ;
- Le chargé d'étude demande un accord sur une méthodologie en entonnoir pour ces deux alternatives de localisation, sans forcément aller donc vers une analyse complète si les premiers critères d'analyse amènent déjà à les écarter. Le CA indique qu'il faudra faire attention aux critères utilisés pour qu'ils recouvrent suffisamment de domaines environnementaux mais marque son accord sur le principe méthodologique tel que présenté.

### Urbanisme

- Page 8 : BDU/DU signale que, si on veut être précis, le PRAS démographique a été annulé partiellement en 2015 par le conseil d'état, mais cette annulation ne concerne pas le site (annulation ZIR 15 Heysel) ;
- Page 15 : BDU/DU signale que la prescription de la zone d'équipement a été modifiée aussi par le PRAS « Démographique » ;
- Page 16 :
  - BDU/DU indique que la plupart des articles du RRU chantier sont abrogés et remplacés par l'arrêté concernant les chantiers en voirie ;
  - BDU/DU signale que le titre 1 comporte aussi la nécessité d'avoir une citerne de récupération (article 16) ;
- Page 18 :
  - BDU/DU signale que la référence au PPAS Pacheco est sans doute une scorie d'un précédent rapport ;
  - BDU/DU indique qu'un RCU thématique (gestion des eaux) est en cours d'approbation ;



### Socio-économique

- Page 54 : Concernant la possibilité d'avoir d'autres services proposés sur le site du projet, le CA indique qu'une analyse des services manquants du quartier doit être faite pour en vérifier la pertinence et l'intérêt. Pour les potagers collectifs, le chargé d'étude indique que la pertinence de cette option est à vérifier, vu qu'actuellement les potagers existants sont utilisés par des extérieurs. La commune d'Uccle fait remarquer qu'il existe pourtant une liste d'attente pour les potagers existants, c'est à vérifier. BDU/DU rappelle par ailleurs que le projet n'a pas pour objectif de devenir un pôle d'attraction, il ne faut pas qu'une attractivité renforcée amène à se déplacer en voiture spécifiquement pour les services ;
- Le CA signale que les données concernant les aspects néerlandophones sont partielles, notamment la cartographie et le listing des écoles du réseau flamand. De même, la commune de Drogenbos signale des comités de quartier côté Drogenbos ;
- Le CA indique qu'il y a actuellement des questions de saleté et d'insécurité prégnantes ;

### Sol et eau

- Page 22 : B-E demande de préciser s'il y a eu des évolutions depuis 2011 concernant la séparation eaux claires/eaux sombres pour rejet dans le réseau hydrographique ;
- Page 28 : BDU/DU considère que le CBS n'a pas grand-chose à faire ici, plutôt en faune et flore ;
- Le CA demande de creuser l'opportunité de remettre le Geleytsebeek à ciel ouvert dans le cadre du projet ;
- BDU/DU indique qu'il faut identifier les caractéristiques de l'eau souterraine pour vérifier son impact sur le projet et les alternatives demandées : s'agit-il d'une poche d'eau non permanente perchée sur une lentille d'argile ou d'une réelle nappe phréatique ?
- La Commune de Drogenbos indique qu'il faut contacter M Aerts si c'est la SBGE le gestionnaire du collecteur. Par ailleurs, elle indique la présence d'un bassin d'orage de l'autre côté de la rue prolongé de Stalle, à côté de Nemo 33 ;

### Flore et faune

- Page 15 : BDU/DU demande d'alléger ce chapitre, notamment concernant les tableaux de relevés faune/flore. Il faut renvoyer ce genre d'information en annexe et ne présenter que les résultats significatifs ;

## 3. PROCHAINE REUNION

Le président propose d'organiser la prochaine revue du rapport intermédiaire en 2 demi-journée :

- Une reprenant les thématiques : Mobilité, socio-éco et bruit
- Une seconde reprenant l'ensemble des autres thématiques.

BDU/DU enverra par mail une série de remarques complémentaires.



## Remarque complémentaire de BDU/DU

### Sol et eaux

- Au niveau de l'introduction, on fait référence à des éléments liés au chantier. N'y aurait-il pas un chapitre spécifique à ce sujet ?
- Page 11 : préciser si on parle du PGE actuel ou du PGE en cours d'approbation ;
- Page 14-15 : les détails des schémas et principes de gestion sont-ils nécessaires dans le corps du rapport ou à renvoyer en annexe ? Le détail sur la procédure d'autorisation d'une épuration individuelle est-elle nécessaire, il semble que l'égouttage soit présent ;
- Page 18 : Bruxelliens = tertiaire
- Page 22 : la partie sur le maillage bleu et l'avant-propos mériterait d'être conclue par un paragraphe faisant le lien avec le projet, sinon on reste fort générique sans y revenir ;

### Energie

- Page 11 : est-il nécessaire de préciser à ce point la procédure si le projet n'est pas soumis ?
- Page 12 : le projet n'est-il aussi pas soumis car il n'y a pas de système de chauffage ou de climatisation prévu, tout simplement ?
- Page 14 : N'y a-t-il pas du tout de transformateur prévu ? Le système d'allumage est-il mixte (horloge et pulsadis) ou non identifié clairement ?

### Faune et flore

- Dans les textes réglementaires, citer le RRU et le PRAS puisqu'on y fait référence plus tard.
- Page 26 : les éclairages nocturnes ponctuels et le dégagement de chaleur lié à des structures métalliques (poteaux d'éclairage) offrent des terrains de chasses (présence d'insectes) qui peuvent aussi être un facteur de présence de chauve-souris.